

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Julie Riel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/54a63fb0ec1d6c615a9f537b>

Date d'obtention : 2022-03-30 16:54:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous ne sommes pas mandataire des policiers et que nous ne devons pas agir s'il s'agit d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va m'aider, va m'accompagner dans toutes les .étapes qui entoure cette problématique. Elle va également me sécuriser car je suivrai les .étapes qui sont bien et clairement identifiées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'agir rapidement et de ne pas aller trop loin dans mes interventions. De prendre ce qui m'appartient et de sécurisé les élèves concernés.